

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Paris: Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne: A SAUMUR.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23;
EWIG, r. Ambroise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 Avril 1881.

LA QUESTION TUNISIENNE.

Après la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui ne vaut rien, nous avons celle du Bey de Tunis, qui ne vaut guère mieux, mais qui en dit un peu plus.

Le Bey proteste contre notre action militaire; il se dit assez fort pour réprimer les Kroumirs, ce que pourtant il ne fait pas; et il en appelle aux puissances « pour qu'elles lui prêtent leur concours dans le but de sauvegarder ses droits et ceux de l'empire ottoman ».

On voit de suite la différence entre les deux notes diplomatiques.

M. Barthélemy Saint-Hilaire déclare imprudemment que la France n'a pris d'engagement avec personne, qu'elle fera ce qu'elle voudra, et que nul n'a rien à y voir.

Le Bey, qui est plus pratique, fait immédiatement de sa cause une question européenne, et se place sous la protection des puissances. L'affaire de Tunis semble ainsi donner naissance à une nouvelle phase de la question d'Orient.

Notre ministre des affaires étrangères pourra se vanter d'y avoir pour sa part largement travaillé.

En attendant de savoir ce que produiront à l'étranger ces deux documents et quelle attitude prendront les puissances, nous constatons l'émotion causée en France par cette expédition de Tunisie.

Non-seulement l'opinion se préoccupe des conséquences, mais elle s'inquiète du désordre que l'envoi de quelques milliers d'hommes produit dans tout le pays.

M. Farre, en somme, n'expédie en Afrique que 5,000 hommes, pas davantage pour le moment. Et pour prendre ces 5,000 hommes, il bouleverse toute l'armée, agite tout le pays, mutile les régiments, réquisitionne des transports, comme si l'armée entière était mobilisée pour une guerre générale.

Mais vingt fois, depuis cinquante ans que nous possédons l'Algérie, on a fait d'autres expéditions plus importantes, soit contre le Maroc, soit contre les Kabyles, et jamais le pays n'a éprouvé pareil trouble.

Il faut donc en conclure, — ou que notre nouvelle organisation militaire ne vaut rien du tout et ne saurait fonctionner sur un grand pied sans un colossal désordre, — ou que le citoyen Farre est le plus inepte des ministres de la guerre.

On ne sortira pas de ce dilemme.

Il n'est pas étonnant que l'opinion soit émue: chacun se demande ce que serait le gâchis d'une mobilisation générale en cas de guerre sur le continent. Nous n'avons point de Moltke, pas même de Berthier, pour présider aux opérations du grand état-major, pour mettre un peu d'ordre dans ce pêle-mêle inextricable.

Le Temps a reçu de son correspondant de Tunis la lettre suivante:

« J'ai assisté hier, dans l'après-midi, à l'embarquement, à quelques kilomètres de Tunis, du premier détachement de la colonne tunisienne, forte environ de 600 hommes, et conduite par le ministre de la guerre. Cette colonne sera campée, en attendant les renforts, à Souk-el-Arbaï, où sa présence aura l'avantage d'intéresser le gouvernement tunisien à maintenir les communications par la voie ferrée.

» L'équipement et l'armement sont déplorablement, sauf quelques petits canons de bronze en assez bon état. Cette troupe paraît incapable d'affronter, à nombre égal, un adversaire plus aguerri et pourvu de meilleurs fusils.

» Or, les tribus de la montagne, depuis Beja jusqu'à la frontière française, connues sous le nom de Kroumirs, disposent d'environ 15,000 fusils; en réduisant de moitié l'évaluation arabe, que je vous ai télégraphiée hier, des renforts envoyés aux Kroumirs par les tribus de la plaine et qu'on me disait s'élever à 26,000 hommes, nous aurions encore un total de 25,000 hommes,

très-supérieur à l'effectif de l'armée tunisienne tout entière.

» Je doute fort que le camp (colonne) que doit commander Sidi-Ali, frère du Bey, puisse dépasser 3,000 hommes et être prêt avant huit ou dix jours. D'ailleurs, la nomination de Sidi-Ali présente de faibles garanties pour l'efficacité de la répression. Ce prince, suspect d'un désir d'arriver au pouvoir, avait excité sous main la levée de boucliers des Kroumirs, leur promettant l'appui d'une puissance européenne voisine. Dans ces conditions, il devient difficile de comprendre ce que la dépêche Havas parvenue ici hier soir entend par une coopération.

» Autre nouvelle, mise en circulation par l'entourage du Bardo et qui serait significative, si elle venait à se confirmer. Ce serait le rappel à Tunis et la nomination à un poste important du général Hussein, actuellement habitant l'Italie. Cet ancien esclave circassien, gravement compromis et menacé d'extradition l'année dernière à la suite d'une transaction scandaleuse dans laquelle il avait trafiqué des revendications dont le gouvernement n'avait chargé dans un procès engagé à Livourne, relativement à l'héritage de Nissim Chemana, ancien trésorier fugitif de la Régence, est un ennemi acharné de l'influence française et plus dangereux encore que Sidi-Ali-Bey.

» Tout cela, combiné avec le refus définitif du tracé de la première section du chemin de fer de Tunis à Sousse, et avec les nouvelles vexations que signale une lettre reçue hier de l'Enfida, annonçant une pression exercée sur les Arabes partisans de la Compagnie française, démontre que le courant antifrçais domine toujours et que la confiance du Bardo n'est nullement ébranlée. On assure que des inquiétudes existent à Béja parmi la population israélite qui voit les dispositions menaçantes des musulmans.

L'Agence Havas a transmis les nouvelles ci-après:

Toulon, 14 avril. Sont arrivés par le chemin de fer: 546

marins avec 2 officiers, venant de Brest; 294 soldats avec 12 officiers et 2 chevaux du 443^e de ligne; 32 wagons de bagages et de subsistances, venant de Lyon; 108 soldats et un officier du même régiment venant d'Albi.

Le transport la Sarthe appareille pour l'Algérie.

Sont également arrivés par le chemin de fer: 4,040 soldats, 4 officiers généraux, et 29 officiers du 83^e de ligne, venant de Toulouse, et deux compagnies du 2^e génie venant de Montpellier.

On attend d'autres troupes ce soir.

Le transport l'Algéras, commandant Carrof, 367 hommes d'équipage, part pour l'Algérie avec 4,100 hommes de troupe.

Le transport Shamrock est parti aujourd'hui de Port-Saïd pour Toulon, avec 457 passagers.

Il est arrivé, par le train de 4 heures, un escadron du 4^e hussards, venant de Vesoul.

Le 29^e bataillon de chasseurs, venant de Castel-Sarrasin, est attendu par le train de 7 heures 35.

Alger, 14 avril.

Les nouvelles de la frontière tunisienne font presque complètement défaut. Les journaux sont très-sobres d'informations. On sait seulement que la concentration des troupes domine toute autre préoccupation et que, sans répondre absolument aux désirs et aux espérances de la population algérienne, elle est cependant assez activement menée.

Biskra, 14 avril.

Il résulte de tous les avis de la frontière du Sud que les bruits d'agitation dans le Sahara sont sans fondement.

Marseille, 14 avril, 8 h. soir.

Deux compagnies du 96^e de ligne avec la musique et le drapeau du régiment, une section d'infirmiers, une section d'ouvriers d'administration et de nombreux détachements de chasseurs à cheval, avec un escadron du train des équipages, formant en tout un effectif de 4,100 hommes et de 250

Feuilleton de L'Echo Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(Suite.)

— As-tu de récentes nouvelles de Charles? demanda Michel.

— J'ai reçu hier une lettre de Saint-Petersbourg; il va bien.

— Quelle idée t'a pris de l'envoyer à l'étranger dans cette rude saison, au moment même du mariage de sa sœur?

— Mes affaires commerciales, d'abord; de plus, le changement d'air ne peut que lui faire du bien. Figure-toi que, depuis notre voyage en Normandie, mon fils est éperdument amoureux de la mendicante que tu as ramassée sur le grand chemin.

— De Renée? s'écria vivement Michel, l'œil brillant de joie.

— De Renée, effectivement. — Pour couper court à cet élan intempestif, j'ai mis six cents lignes entre la Juliette de bas étage et mon Renée; une saison là-bas la guérira à jamais de ses trans-ports ridicules.

— Michel fut un instant tout songeur.

— Dis-moi, si-tu quittant la table, as-tu dans

ton quartier des marchands, car je veux renouveler complètement ma garde-robe en l'honneur de ta fille?

— On les compte par centaines; mais ne t'occupe pas de cela présentement, puisque nous avons huit jours devant nous. Si tu n'étais pas trop fatigué, je te proposerais une promenade aux Champs-Élysées.

— J'accepte, mon cher François.

— Seulement, ajouta-t-il, ne pouvant disposer de moi-même, rendez-vous étant pris à cinq heures avec un de mes meilleurs clients, je vais te donner pour compagnon un de mes commis, garçon intelligent et duquel tu seras satisfait.

Michel parut n'avoir point entendu; l'amour profond de Charles pour Renée, qu'il venait d'apprendre d'une façon si inattendue, paraissait absorber complètement sa pensée.

François fit appeler son commis.

— Monsieur Germain, lui dit le négociant, je vous confie mon frère pour la soirée; prenez une voiture à l'heure et promenez-le un peu partout. — A propos, ajouta-t-il comme frappé d'une idée subite, passez donc dans mon bureau, j'ai des instructions à vous donner sur l'itinéraire à suivre.

Germain, comprenant le clignement d'yeux qui accompagnait ces paroles, entra dans la pièce du fond; François l'y suivit.

— Sous aucun prétexte, lui dit celui-ci, ne parlez

à mon frère du mariage de Fernande et de la date; s'il venait à apprendre par vous que la cérémonie a lieu demain, je vous chasserais impitoyablement.

— N'ayez aucune crainte à cet égard, monsieur.

— S'il vous demandait des renseignements à ce sujet, dites-lui que la nocce aura lieu dans huit jours, que le futur est appelé à de hautes fonctions, qu'il est riche, que Fernande, en un mot, fait un excellent mariage; mais restez-en là. — Voici cinquante francs, ajouta le négociant; amusez-le comme vous l'entendrez; dînez au restaurant et rentrez le plus tard possible; je serai présent à votre arrivée.

— Très-bien!

Germain rejoignit Michel en murmurant dans son for intérieur:

— Oh! ces gueux enrichis, qu'ils sont bien tous les mêmes!

— Montez, monsieur Michel, dit à haute voix le commis, en ouvrant la porte du flacré qu'un domestique venait d'amener; et, ma foi, puisque les circonstances me procurent le plaisir de vous servir de cicérone, je vais vous faire voir un coin de Paris.

Le flacré partit au trot.

xv

D'après la scène que nous venons de raconter, le lecteur a compris sans peine que François Desvi-

gnes, subissant l'influence de sa femme, n'avait plus qu'une pensée: éloigner à tout prix son frère de la cérémonie du lendemain.

D'abord, il y avait la dissemblance de nom: Michel présent, le négociant Delavigne redevenait simplement Desvignes tout court, et ce nom ferait triste figure sur les lettres de faire part à côté de ceux du futur: Alfred de la Charrie; puis, avec son air de patriarche, quel rôle pouvait jouer un pauvre fermier du Calvados, au milieu de cette société dorée que les deux familles avaient conviée à l'hymen? A Aulnay, François eût été heureux de compter son frère parmi ses invités; à Paris, il n'y fallait pas songer, sous peine de tomber sous les coups du plus impitoyable ridicule.

Le mariage avait donc bien lieu le lendemain, et depuis une semaine tout était quelque peu sens dessus dessous chez le négociant de la rue Montmartre; ce soir-là même, un dîner tout intime devait réunir les deux familles.

Du futur époux, nous dirons peu de chose: c'était un jeune homme de vingt-quatre ans environ, troisième attaché d'ambassade à Washington, et presque toujours en congé à Paris depuis sa nomination diplomatique en Amérique.

Alfred de la Charrie était un de ces hommes dont on peut affirmer en toute assurance qu'ils ne sont ni bêtes ni spirituels. Il appartenait à cette race, médiocre en tout, que nous coudoyons à

chevaux, sont partis ce soir à sept heures, à bord du *Ferdinand de Lesseps*, se rendant à la Calle.

Le général Guyon-Vernier assistait à l'embarquement.

Nous lisons dans le *Télégraphe* :

Tunis, le 40 avril.

Depuis trois jours, le Bey a refusé toute espèce de communication avec M. Roustan.

En revanche, il reste enfermé avec M. Maccio durant des heures entières. Et c'est à la collaboration du consul italien que l'on attribue toutes les protestations hostiles du Bey.

La première lettre de protestation du Bey aux consuls, reproduite par les journaux anglais, est exacte, car j'ai eu l'occasion de converser avec un diplomate qui venait de voir le Bey et auquel ce dernier avait tenu un langage identique.

On parle aussi d'une lettre qui aurait été adressée directement au Président de la République, à l'exemple de celle qui, récemment, a été adressée par le vice-roi d'Égypte à M. Jules Grévy, pour demander le remplacement de M. de Ring.

Toutefois, j'ai lieu de croire que le Bey n'est rien moins que rassuré. Les agents italiens manifestent eux-mêmes de l'inquiétude. Les efforts les plus vigoureux sont faits auprès des gouvernements anglais et italien, par les agents du Bey, pour obtenir que ces gouvernements envoient quelques navires dans les eaux de Tunis, sous prétexte de protéger leurs nationaux, mais en réalité pour paralyser les efforts de la France.

Ces mêmes agents demandent que l'Angleterre et l'Italie offrent tout de suite leur médiation entre la France et le Bey, pour éviter les complications sérieuses. Ils ont même fait annoncer que c'était chose faite.

Les quelques nouvelles venues de Tunis ou de Bône dans la matinée indiquent une grande agitation, non-seulement parmi les tribus hostiles, mais aussi, ce qui est assez grave, parmi les tribus algériennes voisines du territoire de la Régence.

Les journaux officieux publient la dépêche suivante :

Tunis, 12 avril.

Malgré la gravité de la crise, les relations entre le Bey et le consul de France sont restées aussi courtoises et presque aussi fréquentes que précédemment.

On assure que M. Roustan a protesté formellement auprès du Bey contre les bruits tendant à représenter la France comme voulant conquérir Tunis et détrôner la dynastie régnante ; il aurait ajouté que le but du gouvernement français est uniquement d'obtenir des garanties efficaces pour la sécurité de la frontière algérienne.

On ne considère pas encore comme définitif le refus du Bey de joindre ses troupes aux troupes françaises pour la répression des Kroumirs.

Des dépêches privées, de Rome, font considérer comme probable le rappel du

consul italien, dont les agissements ont tant contribué à la crise actuelle.

Chronique générale.

Avant-hier, une interpellation a été adressée au gouvernement par M. Janvier de la Motte à propos des affaires de Tunis. On pouvait espérer des questions précises posées au cabinet et des réponses fournissant quelques explications satisfaisantes.

Nous n'avons, au contraire, à constater que la nullité de l'opposition et la platitude de la majorité. Tout le monde a été au-dessous de son rôle.

La Chambre a adopté par 339 voix contre 131 un ordre du jour de confiance au gouvernement.

M. Jules Ferry a déclaré que le gouvernement de la République ne veut pas de la conquête, mais qu'il ira jusqu'où il faudra aller pour assurer l'avenir de l'Algérie.

Cela revient à dire que le gouvernement fera ce qui lui plaira ou ce qu'il croira devoir faire ; on s'expliquera après quand l'expédition sera finie.

Nous n'en savons pas plus après cette séance qu'auparavant ; mais cela ne fait rien. La Chambre, qui n'a pas besoin de comprendre, a voté ; du reste, quand elle comprend, elle vote tout de même.

Un instant on a pu croire que le débat allait nous apporter quelque révélation. M. Lenglé a fait allusion à des opérations financières et a rappelé les bons Jecker, qui ont joué un si grand rôle dans l'expédition du Mexique.

C'était là un point délicat, paraît-il, car des rumeurs se sont produites immédiatement sur les bancs de la majorité.

Mais M. Gambetta veillait. Sans réfléchir au rôle insolite qu'il allait jouer, puisqu'il parlait en qualité de président à son fauteuil et non comme député à la tribune, il est intervenu, rouge de colère, pour protester contre une pareille suspicion, pour déclarer qu'il n'y avait en tout cela aucune affaire véreuse. On dirait franchement que M. Gambetta n'a été ému que par ce souvenir du Mexique et par ce soupçon de tripotages financiers !

Son empressement à prendre la parole à ce sujet a laissé supposer qu'il pouvait y avoir quelque point délicat dans la question soulevée par M. Lenglé.

Le blanc-seing a été voté d'assaut, car l'heure des vacances avait sonné ; et pourtant le cabinet n'avait certes rien dit qui pût justifier une telle confiance.

La Chambre et le Sénat se sont ajournés au 12 mai.

Il reste entendu que le Parlement s'étant séparé sans décret, les présidents des deux Chambres ont le droit de convoquer les sénateurs et les députés s'ils croient la mesure utile.

Mais M. Gambetta étant le gouvernement et M. Léon Say n'étant que le très-humble

satellite de M. Gambetta, on peut être certain que le Parlement ne sera convoqué que pour ratifier ce qu'aura pu faire le gouvernement. Il est vrai qu'il serait convoqué avant que ce serait exactement la même chose.

Dans la journée d'avant-hier, plusieurs sénateurs et députés du centre gauche, amis particuliers de M. Grévy, se sont rendus à l'Élysée pour exprimer au Président de la République les inquiétudes de l'opinion publique en présence de l'incapacité maintenant avérée de M. le général Farre, comme ministre de la guerre.

Nous croyons savoir que l'honorable M. Grévy s'est montré très-impressionné par ces démarches.

C'est dans cette entrevue que le général Chanzy aurait été désigné comme successeur du général Farre au ministère de la guerre.

M. Gambetta et son entourage sont les premiers à reconnaître l'incapacité manifeste du général Farre.

On sait qu'en vertu d'un article de leur cahier des charges, les Compagnies des Paquebots sont tenues de fournir leurs bateaux quand l'État les réquisitionne pour le transport des troupes.

Dix bateaux de la Compagnie Transatlantique, réquisitionnés ces jours derniers, ont attendu inutilement pendant trois jours entiers leurs passagers militaires.

Voilà bien le gouvernement de l'incurie.

Voici un renseignement à l'usage de M. le général Farre qui a plaidé si ardemment pour la suppression des aumôniers militaires : Dimanche, à l'École de Saint-Cyr, sur 714 élèves, 27 seulement se sont abstenus de la communion pascalle.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« La presse entière, à l'exception de la *Republique française*, est unanime à constater le désarroi qui règne dans notre administration militaire, désarroi dont le mouvement de troupes nécessité par l'expédition contre les Kroumirs donne une preuve flagrante.

Mais comment veut-on que le général Farre puisse déplacer rapidement et sciemment des troupes lorsque, dans les bureaux du ministère, l'on ignore jusqu'au numéro des régiments casernés dans les villes ? Il nous revient en effet de source sûre que, ces jours derniers, différentes compagnies de chemin de fer ont été averties par le ministère de la guerre qu'elles auraient à transporter des troupes d'une ville dans une autre.

Or il se trouvait que depuis longtemps les dites troupes n'étaient plus dans les garnisons où les croyait encore le ministère. »

Le *National* pose les questions suivantes :

« Est-il vrai que le 7^e régiment de chasseurs, envoyé de Rambouillet sur la frontière de Tunisie, est obligé de changer ses chevaux à Marseille avec le 4^e en garnison dans cette ville ? On sait que dans cette arme les régiments pairs sont montés en chevaux d'Afrique et les régiments impairs en chevaux de France. Or, pour envoyer le 7^e en Algérie on disloque le 4^e corps d'armée, on se condamne au long voyage de Rambouillet à Marseille, suivi d'un échange complet de chevaux, quand le 4^e régiment était sur place dans un port d'embarquement et sous la main du ministre. »

Plaise à la *Republique française* de répondre. Nous attendons ses démentis ou ses réfulations.

Un certain nombre de députés de la droite se sont rendus auprès du ministre de la guerre pour lui rappeler la promesse qu'il avait faite de donner des aumôniers à nos corps envoyés contre les Kroumirs. Le général Farre a répondu que cette promesse serait tenue. (Le Français.)

Les préfets de la Savoie et de la Haute-Savoie viennent d'être mandés à Paris par

dépêche télégraphique. Le bruit de la concentration d'un corps d'armée d'observation sur la frontière d'Italie n'est pas aussi inexacte que l'on a prétendu.

On mande d'Alger que le bruit court que deux tirailleurs de l'escorte de la mission Flatters seraient arrivés à Ouargla, annonçant que le détachement commandé par M. Pobequin serait sauvé.

D'après un autre bruit méritant toujours de créance, le colonel Flatters ne serait ni mort ni se trouverait parmi les prisonniers des Thouaregs qu'on se propose d'échanger avec des femmes et des enfants d'indigènes.

EXAMEN DE JEUNES FILLES.

Sous ce titre, on lit dans la *Vérité*, journal républicain :

« L'*Univers* ayant « fulminé », au dire de M. Sarcey, un article contre un professeur de Lille qui avait, suivant le pieux journal, posé les questions les plus inconvenantes à des jeunes filles se présentant à l'examen pour l'obtention du brevet supérieur, le rédacteur du *XIX^e Siècle* a voulu connaître la vérité à cet égard, et il s'est fait un devoir et un plaisir de donner le récit dudit examen dans le journal des normaliens.

Le récit est probablement véridique, et M. Sarcey ne l'édite avec tant de complaisance que parce qu'il le croit des plus favorables au tact et à l'esprit des professeurs universitaires. Sans partager absolument la pieuse indignation de l'*Univers*, après avoir lu l'histoire racontée par M. Sarcey, trop longuement pour être reproduite, il faut bien avouer que rien ne peut être à la fois plus pédant, plus naïf et de plus mauvais goût que les questions posées par le professeur de Lille, auquel le *XIX^e Siècle* décerne, inconsciemment sans doute, le plus beau diplôme de caïste que puisse recevoir un universitaire.

Au lieu de ces notions générales qui élargissent l'esprit, qui conviennent à l'imagination féminine et qui peuvent servir à l'institutrice à ébaucher à grands traits la forte éducation que l'élève achèvera en toute indépendance par ses observations et ses études personnelles, que demande l'examineur aux jeunes personnes qui se présentent devant lui ? Il les interroge sur les *Provinciales*, pamphlet peut-être admirable, mais parfaitement ennuyeux, dirigé contre la casuistique des Jésuites par un janséniste que sa logique devait mener à la folie.

Il leur demande de citer les représentants de la comédie en France, à commencer par Regnard, sans qu'on sache pourquoi il néglige Marivaux, Labiche et Gondinet, comme si les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement avaient pour mission de recruter parmi leurs élèves des pensionnaires pour le Gymnase ou le Palais-Royal. Il les invite à faire connaître leur avis sur les unités du théâtre classique et sur l'opinion de M. Sarcey à ce sujet, comme si le rôle des institutrices était de fabriquer des auteurs dramatiques.

Enfin, après avoir questionné la postulante sur les sentiments qu'éprouve Chimène pour le Cid, cet examinateur se plaît à embarrasser son ingénuité en lui demandant, en manière de devinette, quelle est la passion qui, dans les pièces de théâtre, est le plus souvent en jeu.

Et ce professeur, mieux fait pour jouer le *Troupier qui suit les bonnes* que pour faire passer des examens à des jeunes filles, s'empresse d'ajouter avec un ton galant :

« Eh bien ! mademoiselle, l'amour ! » Il est heureux pour le professeur de littérature de Lille que le père de la jeune personne ne se soit pas trouvé dans la salle, car il est probable qu'il se fût levé pour répondre à cet étrange examinateur, se croyant sans doute en autre compagnie, que sa fille n'avait pas besoin de ce genre d'enseignement.

Si la jeune personne avait été elle-même moins surprise par les étranges questions de cet examinateur, qui apprend sans doute la littérature dans l'*Événement parisien*, elle aurait pu lui répondre qu'il se trompait, que, pour ne citer que des chefs-d'œuvre, la passion dominante dans *Hamlet*, *Othello* et *Coriolan*, est la vengeance ; dans *Macbeth* et *Richard III*, l'ambition ; dans *les Horaces* et *la Mort de César*, *Guillaume Tell*, *la Conquête de Fingue* et *Sertorius*, l'amour de la

chaque pas, génération abâtardie pour les mœurs sales de la grande ville, et ne voyant rien au-delà des jouissances ou des appétits matériels.

Son père, ex-lieutenant-colonel, mort depuis deux ans, avait voulu en faire un soldat ; M^{me} de la Charnie préféra voir son fils diplomate, et ce que femme veut, Dieu le veut aussi, paraît-il.

Le cas d'Alfred de la Charnie en est une preuve de plus.

La noblesse des Charnie ne remontait point aux Croisades, et si un d'Hozier contemporain eût pris à tâche d'en écussonner l'arbre généalogique, il aurait probablement trouvé à la racine un certain Blaisot, né à Joué-en-Charnie, un coquet village de la Sarthe actuellement. Mais, dans notre époque prosaïque, les seize quartiers ne sont point obligatoires, pour faire son chemin, surtout.

Les deux familles s'étant rencontrées plusieurs fois dans le monde, une liaison s'ensuivit.

La fortune des la Charnie était modeste ; celle de François Delavigne, nous l'avons dit, était fort enviable ; le futur apportait un nom, la jeune fille une dot ; chacun pensa avoir fait un marché avantageux ; tout le monde, en un mot, était content.

Eh bien ! demanda la mère de Fernande à François, au moment où celui-ci venait de remettre Michel entre les mains du commis, où en sommes-nous ?

Michel court à travers Paris, répondit le né-

gociant.

— Pour l'après-midi seulement ?
— Pour la soirée tout entière, ne l'attendons pas avant dix heures, peut-être plus tard ; Germain a reçu des ordres en conséquence.

— Fort bien ; mais quel appartement vas-tu lui donner ? Deux chambres nous restent, et, dans une heure, plusieurs de tes invités en auront pris possession.

François parut réfléchir un instant :

— Je ne vois que la pièce complètement inoccupée, sous les toits du magasin ; mon frère, du reste, n'est pas accoutumé à notre confortable. — J'y vais faire placer un lit, une table et une chaise, voilà tout.

— Elle n'a aucune fenêtre ?

— Qu'importe ! puisque Michel n'y entrera que le soir et en sortira le matin pendant son séjour ici.

— L'idée est excellente.

François fit placer aussitôt cet ameublement primitif dans la mansarde en question. Tranquille, enfin, à l'endroit de son frère, il ne s'occupa plus que des derniers préparatifs de la nocce et du soin de bien recevoir ses invités.

(A suivre.)

SOPHONISBE LODDIER.

patrie; dans *Nicomède* et le *Roi Lear*, l'amour paternel, comme dans *Médée* l'amour maternel. Il faut avouer que le lieu et le moment étaient singulièrement choisis pour le genre de réflexions auxquelles se livrait le professeur de Lille, qui figurerait mieux parmi les recruteurs d'agences théâtrales que parmi des examinateurs de jeunes filles.

Si tel est l'enseignement que les fonctionnaires de M. Jules Ferry entendent donner aux jeunes filles pour lesquelles on parle de créer des collèges, comme si ce n'était pas assez et trop même de ceux où les fils de la bourgeoisie vont apprendre un inutile pédantisme et de précoces corruptions, il faut avouer que les feuilles religieuses ont bien raison de protester contre lui. Mais c'est un honneur dont les défenseurs de la démocratie, qui réclament avec toutes les autres la liberté de l'enseignement, ne doivent pas leur laisser le privilège. Aussi nous faisons-nous un devoir de rappeler au respect de la pudeur les professeurs dont M. Sarcey se fait l'avocat et M. Jules Ferry le protecteur.

Etranger.

La nouvelle du *Daily Telegraph* que le gouvernement anglais aurait décidé d'envoyer un vaisseau de guerre pour protéger ses nationaux à Tunis n'est pas confirmée, et l'on assure de bonne source qu'il ne serait envoyé de vaisseau anglais à Tunis que dans le cas où la vie et la propriété des nationaux anglais seraient menacées.

On télégraphie de Chio qu'une violente secousse s'est fait ressentir, le 7 courant, durant trois à quatre secondes, avec une intensité croissante; les maisons se sont écroulées de toutes parts.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 avril.

La Bourse a des oscillations très-étendues: on cote sur le 5 0/0 119.62 1/2 au plus haut et 119.20 au plus bas. L'amortissable a toujours un marché étroit à 83.75 et 83.80. L'italien descend à 87.90 et se relève à 88.60.

L'action du Crédit foncier subit les mêmes influences que l'ensemble du marché. On se retrouve en clôture aux environs des cours du début, à 1.820. Nous ne saurions trop engager à acheter à ce prix. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont fort demandées. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 720.

Le Crédit lyonnais tombe jusqu'à 860. On achète beaucoup de Crédit mobilier dans les cours actuels. Les communications que recevra l'assemblée du 14 seront de nature à actionner une vive reprise. Le Crédit général français est en demande depuis l'annonce officielle de l'élévation du capital social à 120 millions. Les acheteurs des cours actuels réaliseront d'importants profits.

L'obligation de la Société de la Rente Mutuelle est recherchée comme valeur de placement. Elle rapporte 5 0/0 par an d'intérêt net d'impôt.

L'obligation du Casino de Nice qui est en ce moment offerte au public ne présente que des garanties très-illusoirs; dans le compte des résultats probables de l'exploitation on a négligé d'inscrire les dépenses indispensables; ces dépenses doivent retrancher largement les rentes prévues.

L'action de la Banque nationale a une excellente tenue aux environs de 660. La constitution d'une réserve extra-statutaire de 4 millions dès le premier exercice donne à ces titres une sécurité exceptionnelle.

Chronique militaire.

Par décision ministérielle du 30 mars 1884:

M. le général de division Munier est nommé au commandement de la 18^e division d'infanterie (9^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Châtelleraut, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Tours.

M. le général de division Japy, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 17^e division d'infanterie (9^e corps d'armée) et des subdivisions de région du Blanc, de Châteauroux, de Parthenay et de Poitiers, à Châteauroux.

M. le général de brigade Le Toullac, disponible, est nommé au commandement de la 36^e brigade d'infanterie (18^e division, 9^e corps) et des subdivisions de région d'Angers et de Cholet, à Angers.

M. le général de brigade Logerot (P.-A.), nouvellement nommé, est désigné pour commander l'artillerie du 9^e corps d'armée, à Poitiers.

Par décret, en date du 9 avril, M. Victor-Bippolyte Cerréard, chef de bataillon,

commandant le 19^e bataillon de chasseurs à pied, est nommé lieutenant-colonel du 32^e de ligne.

Le général Forgemol, avant de partir pour la frontière tunisienne, a choisi comme porte-étendard le maréchal-des-logis de chasseurs d'Afrique de Galliffet, fils du commandant du 9^e corps.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS AU PUBLIC.

Les souscripteurs sont prévenus que les comptables du département échangeront dès à présent, contre les certificats d'emprunt munis de talons de versement, les récépissés provisoires de souscriptions.

Le Receveur des Finances,
DE LAGRANGE.

Voici le texte du projet de loi voté par les Chambres et autorisant le département de Maine-et-Loire à contracter divers emprunts:

« Art. 1^{er}. — Le département de Maine-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement:

1^o 660,000 fr. pour les travaux des lignes vicinales classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879 ou comprises dans le réseau subventionné;

2^o 965,000 fr. pour l'achèvement des lignes d'intérêt commun classées postérieurement à la même loi.

La réalisation de ces emprunts, qui seront imputés: le premier sur les 200 millions de francs, le second sur les 60 millions de francs dont la caisse des chemins vicinaux est autorisée à disposer en exécution de l'article 3, paragraphes 1 et 2 de la loi du 10 avril 1879, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur et des cultes.

« Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement des emprunts de 660,000 fr. et de 965,000 fr., seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871. »

FERMETURE DE LA PÊCHE. — Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, la pêche de l'écrevisse et de tous les poissons autres que le saumon, la truite et l'ombre-chevalier, est interdite du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

L'interdiction prononcée s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

La pêche de l'anguille et de la plie demeure également interdite sur la Loire pendant la même période.

Le vendredi saint tombe cette année le 15 avril et la fête de Pâques le 17. Selon le comput du savant docteur Sepp, ce fut justement le 15 avril que le Sauveur mourut sur la croix et le 17 qu'il ressuscita.

ANGERS.

Le concert de M^{lle} Marie Sasse, de l'Opéra, qui devait avoir lieu samedi dernier, se donnera au Grand-Théâtre lundi prochain, 18 courant.

M. Émile Pingault, rédacteur au *Journal de Maine-et-Loire*, va prendre, à Baugé, la direction en chef du *Réveil de l'Ouest*, journal royaliste qui doit paraître prochainement. En se séparant de son collaborateur, M. Hector Faugeron, directeur du *Journal de Maine-et-Loire*, fait cette déclaration qui honore également l'un et l'autre:

« En faisant nos adieux à notre ancien collaborateur, nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage sincère que le nouveau journal de Baugé ne pouvait choisir un rédacteur plus digne d'estime personnelle, et plus consciencieusement animé du désir de bien faire et de faire honneur aux idées qu'il défend. — H. FAUGERON. »

Il résulte d'un arrêt de la Cour d'Angers que la qualité de vétérinaire n'appartient qu'aux vétérinaires pourvus d'un diplôme de l'une de nos trois écoles, et que tout in-

dividu non diplômé ou qui s'arroge ce titre, peut être poursuivi en dommages-intérêts par les vétérinaires diplômés. Le tribunal de Mayenne avait jugé autrement. La Cour d'Angers a réformé son jugement.

On écrit de Pouancé au *Courrier d'Angers*:

« Samedi, un bien triste accident est arrivé à la minoterie de M. Alexandre Degré, à Pouancé.

Un employé de l'usine, nommé Gouilleau, a été pris par un engrenage et coupé en deux à hauteur du ventre. Dans la pièce où est arrivé l'accident, le plancher était couvert de sang, de lambeaux de chair et de débris d'os.

Personne n'était présent au moment où le malheureux ouvrier a été entraîné par la machine; on ignore comment l'accident s'est produit; on suppose cependant que, voulant épousseter une roue, il s'en est trop approché, et qu'à ce moment il a été pris et broyé.

Cette mort a causé une vive impression sur la population de Pouancé. C'est que le malheureux laisse une veuve et cinq enfants en bas âge qui, privés de leur unique soutien, vont être dans la plus grande misère. »

CHATELLERAULT.

Ce n'est pas sans raison que le proverbe français dit qu'il faut bon de pêcher en eau trouble; on s'en est bien aperçu le dimanche 3 avril, à Châtelleraut.

À la suite de la pluie abondante qui a duré trente-six heures, la rivière est devenue grosse et bouée. Un véritable banc de saumons, profitant de cette crue qu'ils attendaient sans doute en Loire, a remonté la Vienne avec la rapidité que l'organisation de ce poisson lui donne pour la nage, et est venu butter contre le barrage de la manufacture, dans la soirée de dimanche. On les voyait faire des bonds prodigieux pour franchir cet obstacle, mais très-peu réussissaient. Ils cherchèrent alors instinctivement à tourner le barrage, et un grand nombre d'entre eux se lancèrent dans le déversoir qui fut fait dans les terrains de l'Angarde, après la grande crue de 1840. Mais c'est là que les pêcheurs châtellerautais les attendaient traitreusement. Ils en ont fait un véritable massacre. De mémoire de pêcheur, on n'avait fait une pareille pêche. Nos lecteurs auront de la peine à croire ce que nous allons leur dire. Cent dix de ces intrépides voyageurs sont tombés dans les filets de nos pêcheurs. C'est en chiffre rond trois mille livres de poisson. Ceux de la Clyde, en Ecosse, et de l'Orégon, au Canada, ne font pas de meilleures pêches.

Un grand nombre de curieux s'étaient portés sur le quai de l'Angarde, et plusieurs disaient: Enfin, nous allons manger du saumon à bon marché! Pas du tout; ils ont vu encaquer tous ces beaux poissons dans de grands paniers qui ont été expédiés immédiatement au chemin de fer et dirigés vers Paris. Pas un seul, non, pas un seul n'a été réservé pour le marché de Châtelleraut qui continue à en vendre quelquefois à 3 fr. 50 la livre, retour de Paris.

La bourse ou la vie. — Mercredi dernier, vers 7 heures du soir, M. Deloze, propriétaire à Asnières, arrondissement de Montmorillon (Vienne), fut accosté sur la voie publique par un individu, âgé d'environ 24 ans, armé d'un pistolet et lui demandant la bourse ou la vie.

Effrayé, M. Deloze lui jeta sa bourse, dont ce jeune malfaiteur s'empara aussitôt et n'eut rien de plus pressé que de prendre la fuite à travers champs.

Jusqu'à présent on n'a pu découvrir l'auteur de cette lâche agression.

NANTES.

Le *Phare de la Loire* constate que le téléphone s'implante à Nantes avec un succès de plus en plus marqué. Le réseau des lignes aériennes, en effet, a atteint déjà un développement de vingt kilomètres, et la Société générale des Téléphones compte actuellement plus de quarante abonnés.

On écrit de Brest, 7 avril:

« M. Le Bras, capitaine de frégate, sous-directeur du port, est tombé foudroyé par une attaque d'apoplexie au moment où le préfet maritime le faisait appeler dans son cabinet. »

Faits divers.

On n'entend plus parler que des Kroumirs et de la Tunisie. Qu'est-ce donc que les Kroumirs? La *Paix* fournit sur cette tribu barbare des renseignements intéressants:

« Lorsqu'on jette les yeux sur la carte de

la Régence de Tunis, dressée au dépôt de la guerre, on aperçoit, à l'angle nord-ouest de la Tunisie et près de la frontière française, un vaste espace resté en blanc.

« Aucun nom de lieu n'y est inscrit, les montagnes n'y sont pas même indiquées, et des lignes hypothétiques y marquent le cours possible de deux rivières, dont la source et l'embouchure sont connues, mais dont on ignore le cours réel. Ce pays, absolument inconnu, est habité par les tribus indépendantes formant la confédération des Kroumirs.

« Les Kroumirs sont de race et de langue berbères, comme nos Kabyles algériens. Ils forment, avec nos indigènes de l'Aurès, cette variété de la race berbère qu'on appelle les *Chaouia*. Aussi loin que remonte l'histoire, ils ont toujours été indépendants dans leurs montagnes. Au nord-ouest de leur territoire, ils communiquent avec la mer par le port français de La Calle. Au sud-est, leur grand marché est la ville tunisienne de Béja.

« Leur indépendance est complète. Jamais les troupes du Bey de Tunis ne sont entrées dans leur pays. Ils sont encore plus maîtres chez eux que ne l'étaient, avant la conquête française, les Kabyles de la grande Kabylie que les Turcs n'avaient pu soumettre; en effet, de temps à autre, les Turcs faisaient des expéditions dans la grande Kabylie, tandis que les troupes tunisiennes n'ont jamais osé se risquer dans les pays des Kroumirs. De plus, les Turcs étaient au moins maîtres, dans la grande Kabylie, de la vallée intérieure du Sébaou, où ils avaient installé une tribu de cavaliers, les Amme-naoura, qui coupaient la communication entre les deux grands massifs de la montagne, tandis que les deux vallées de l'Oued Zaine et de l'Oued Zaine Berber sont, comme la montagne, exclusivement possédées par les Kroumirs. »

Marché de Saumur du 9 avril.

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix	50	120
Blé nouv. (l'h.)	22	Huile de chene	50	—
Froment (l'h.) 77	21	Graine trèfle	50	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	100
Orge	65	Luzerne	—	95
Avoine h. bar.	50	Paille	—	55
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k 500)	43	—
Chenevis	50	13	2	40
Farine, culas.	157	58 50 3	—	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{er} qualité	225 à 250
Id. 1880, 2 ^e	150 à 200
Ordl., env. de Saumur 1880, 1 ^{er}	115 à 120
Id. 1880, 2 ^e	105 à 110
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{er}	120 à 125
Id. 1880, 2 ^e	110 à 115
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{er}	100 à 105
Id. 1880, 2 ^e	95 à 100
La Vienne, 1880, 1 ^{er}	90 à 95
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1880	150 à 160
Id. 1880	140 à 150
Champigny, 1880	1 ^{er} qualité 150 à 160
Id. 1880	2 ^e id. 140 à 150
Id. 1880	3 ^e id. 130 à 140
Varrains, 1880	1 ^{er} 150 à 160
Id. 1880	2 ^e 140 à 150
Bourgueil, 1880	1 ^{er} qualité 160 à 170
Id. 1880	2 ^e id. 150 à 160
Id. 1880	3 ^e id. 140 à 150
Id. 1880	4 ^e id. 130 à 140
Restigné 1880	150 à 160
Id. 1880	140 à 150
Chinon, 1880	1 ^{er} id. 150 à 160
Id. 1880	2 ^e id. 140 à 150
Id. 1880	3 ^e id. 130 à 140
Id. 1880	4 ^e id. 120 à 130

Les Directeurs de la
MAISON DU
PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf
Paris



adressent gratis et franco l'Album et toutes les gravures de modes.

PRINTEMPS et ÉTÉ 1884
contenant toutes les séries de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, avec moyen de prendre mesure soi-même.

QUELQUES EXTRAITS DU CATALOGUE:

PARDESSUS demi-faïen très belle draperie... 15 19 22

VÊTEMENTS complets, boutons, boutons et unis... 29 35 40

HABILLEMENTS complets, boutons, boutons et unis... 35 42 48

VÊTEMENTS complets, boutons et unis... 9 75 12 15

1^{re} COMMUNION Vêtement complet, drap noir... 10 12 15

COSTUMES d'enfants, boutons, boutons et unis... 5 7 9

Expédition franco de port dans toute la France à partir de 25 francs.

Tout vêtement expédié convenant pas, l'argent en est retourné de suite par mandat-poste.

DEMANDEZ LE CATALOGUE AUX DIRECTEURS DE LA
Maison du **PONT-NEUF**, PARIS
SANS SUCCURSALES

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irri-

tion et toute odeur fébrile en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (Régis) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —		7 40 soir.	11 h. 55 matin.
11 25 —		8 51 —	
1 17 soir.		9 52 —	
4 55 —		10 53 —	
7 50 —		11 54 —	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	6 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	7 38 —	
12 15 soir.	3 50 —	4 38 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
8 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	express.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL 1881.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
82			Comptoir d'escompte	960			C. gén. Transatlantique	562 50	3 75		
84	10		Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1680		140	
82 25			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1530	10		Société autrichienne	650		2 50	
112			Obligations foncières 1877.	355			OBLIGATIONS.				
118 75			Obligations communales 1879.	449 50			Est	376			
512			Obligat. foncières 1879 3 %	445			Midi	380			
212			Soc. de Crédit ind. et comm.	750			Nord	383 50			
235			Crédit mobilier	730			Orléans	375			
560			Est	760			Ouest	376			
510			Paris-Lyon-Méditerranée	1585			Paris-Lyon-Méditerranée	371			
398			Nord	1100			Paris (Grande-Ceinture)	381			
386			Orléans	1300			Paris-Bourbonnais	380			
510			Ouest	820			Canal de Suez	552 50			
511			Compagnie parisienne du Gaz	1455							
4630											

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

En exécution d'une ordonnance de M. le juge, pour M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du 7 avril 1881.

A la requête de Marie Guillot, légataire universelle de M. Jean-Baptiste Trotin.

Il sera procédé, lundi 18 avril 1881, à midi, au domicile dudit M. Trotin, maître de carrières, sur la Palaine, village de Champigny, commune de Souzay, par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, commis par ladite ordonnance, à la vente aux enchères des meubles meublants, literie, linge, objets et effets mobiliers, voiture, cheval, vache, dépendant de la succession dudit M. Trotin.

On paiera comptant, plus 10 pour 100 applicables aux frais de vente.

Etude de M^e HOUIS, notaire à Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA CHATAIGNERAIE

Composée de quatre métairies, une bordière, sapinières, châtaigneraies et bois taillis; prés-marais de première qualité sur la Vilaine; le tout, en un tenant, d'une contenance de 250 hectares. — Très-Beau pays de chasse.

On pourrait y établir un pied-à-terre.

Cette propriété est située à 1 kilomètre du bourg d'Avesnac, 3 kilomètres de la Gare et 8 kilomètres de Redon.

Revenu... 12,000 francs.

Pour renseignements, s'adresser audit notaire, et à M. Rabu, propriétaire à Nantes, rue Haute-du-Château, n° 1, et, pour visiter, au sieur Hautcœur, au bourg d'Avesnac. (267)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1881.

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange, n° 7.

AVEC BEAU MAGASIN

S'adresser, pour traiter, à M. Urbain Rocher, négociant à Saumur, ou à M^e GAUTIER, notaire. (236)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 24 avril 1881, à midi.

GRANDE ET JOLIE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 2, à l'angle de la rue Dacier.

Appartenant à M^{me} Fournée-Chesneau et à M. Fournée fils.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (227)

A CÉDER

UN MAGASIN DE PARAPLUIES

BIEN ACHALANDÉ

Avec Articles de Parfumerie, Mercerie, Ganterie, Cravates et Tapisserie.

S'adresser à M^{me} PICARD-OGER, rue du Portail-Louis, 52. (203)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE ROUENNERIE,

DRAPERIE ET BLANC.

Bien achalandé,

Situé à Vihiers.

S'adresser à M. DELMAS, huissier à Vihiers. (262)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

ON DEMANDE un expéditionnaire possédant l'orthographe et une bonne écriture courante. S'adresser au bureau du journal.

M. ROFFAY, architecte, a transféré son cabinet rue de Bordeaux, 14, maison Redoutier.

Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, dimanches et fêtes exceptés. (186)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTE pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habilllements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

UNE MAISON DE BLANC

Demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Presoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

49, rue Royale, Saumur,

au premier.

UN JEUNE HOMME au courant des affaires, affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

LA PHARMACIE NORMANDINE

Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 49 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Saumur, imprimerie de P. GODET.